



Éléments statistiques relatifs aux représentants du personnel dans la fonction publique

***Département des études, des statistiques
et des systèmes d'information***

CNIS 4 mai 2017

Peu de données sur les représentants du personnel dans la FP

Données d'enquête : Conditions de travail / risques psychosociaux (Dares, Dgafp, Drees, Insee) ; SRCV (Insee) → peu d'exploitations à la DGAFP mais études de la Dares qui distingue la FP : voir Dares Analyses 15 - mars 2017 « De l'adhérent au responsable syndical Quelles évolutions dans l'engagement des salariés syndiqués ?

Collecte et diffusion des résultats des élections professionnelles (comités techniques et commissions administratives paritaires) par la DGAFP : inscrits, votants, suffrages exprimés répartis par organisation syndicale ventilés par département, par versant (ministère et EPA pour la FPE), par corps ou cadre (pour les CAP).

Les bilans sociaux

Outil contributif au dialogue social interne, récapitule, selon une liste d'indicateurs déterminés préalablement par un décret ministériel, des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail.

Dans la FPH, depuis 1988, un bilan social est établi tous les ans dans les établissements de plus de 300 agents. Allégé et modifié en 2012.

Dans la FPT, le rapport biennal sur l'état des collectivités est obligatoire depuis 1997.

Dans la FPE, depuis 2011, les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Ce bilan est établi annuellement.

Les données relatives aux représentants du personnel dans les bilans sociaux de la FPE 1/2

Données relatives aux représentants du personnel au niveau de tous les comités techniques, au chapitre « relations professionnelles ». Ces données répondent aux indicateurs fixés par l'arrêté du 23 décembre 2013.

Les ministères s'efforcent de répondre à l'ensemble des indicateurs. Les données relatives aux services déconcentrés sont toutefois souvent absentes des bilans ministériels.

Le MENESR est le seul ministère à ne communiquer aucune donnée relative aux relations professionnelles.

Les données relatives aux représentants du personnel dans les bilans sociaux de la FPE 2/2

Exemple de données :

- la répartition par genre des représentants du personnel par type d'instance
- le nombre de réunions de concertation organisées par l'administration auxquelles sont convoqués des représentants du personnel, par type d'instance de concertation
- le nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation.
- le nombre de journées d'autorisations d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation
- le nombre d'ETP de crédit de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) et le nombre d'ETP de crédit de temps syndical utilisé sous forme de décharge d'activité de service
- les locaux syndicaux mis à disposition des OS (surface et valeur locative estimé/an)
- récapitulatif des contingents syndicaux de moyens humains dans la FPE (crédit de temps syndical en ETP)

Les données relatives aux représentants du personnel dans les bilans sociaux de la FPT et de la FPH

Dans la FPT : chaque collectivité publie dans son bilan social des éléments relatifs aux relations sociales, en application de l'arrêté du 28 septembre 2015 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité.

La DGCL qui centralise les données n'a jamais exploité cette partie des bilans sociaux des collectivités jusqu'à présent faute d'une demande forte et d'une qualité suffisante des remontées sur ce domaine.

Pour la FPH d'après la DGOS il n'y a aucune synthèse des éléments sur le dialogue social recueillis par les établissements de la FPH en application de l'arrêté du 5 décembre 2012 fixant les modalités d'adoption et le contenu du bilan social des établissements publics.

Pistes d'amélioration

- renforcer la collecte au moment des élections professionnelles
- renforcer la collecte dans les bilans sociaux sur les données relatives aux représentants du personnel...
- ...et pour l'Etat mettre en place une centralisation des bilans sociaux à des fins d'exploitations statistiques



Éléments statistiques relatifs aux représentants du personnel dans la fonction publique

*Département des études, des statistiques
et des systèmes d'information*

CNIS 4 mai 2017
